

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/10

Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Fixation des tarifs - Garderie périscolaire

Vu la délibération du conseil municipal du 30 août 2010 créant un service de garderie périscolaire au sein de l'école publique,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs relatifs à cette garderie pour l'année scolaire 2026/2027,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe pour l'année scolaire 2026/2027 :

. le prix de la garderie périscolaire comme suit :

Garderie du matin, de 7h30 à 8h20 :3,20€

Garderie du soir : - de 16h30 à 17h30 (une heure) : 3,20€

- de 16h30 à 18h00 (une heure et demie) : 4,80€

- de 16h30 à 18h30 (deux heures) : 6,40€

Toute tranche horaire commencée est due.

. le tarif pour dépassement d'horaire de fonctionnement du service de la garderie périscolaire à 20,00 € par ½ heure indivisible de dépassement, toute tranche horaire commencée étant due

. le tarif de la garderie durant l'interclasse de mi-journée (en cas de repas fourni par les parents ou prise d'un repas « de secours », hors « repas allergènes ») à 20,00 €

Rappelle qu'un logiciel de gestion en ligne du service de la garderie périscolaire a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2022/2023. Cette application permet aux familles d'inscrire (ou retirer) leur(s) enfant(s) au service de la garderie périscolaire depuis leur ordinateur ou leur téléphone en respectant les délais impartis et de vérifier à tout moment cette inscription. Le paiement se fait en prépaiement lors de la

commande de tickets sur l'application par carte bancaire ou à titre exceptionnel auprès de la mairie en espèces ou chèques.

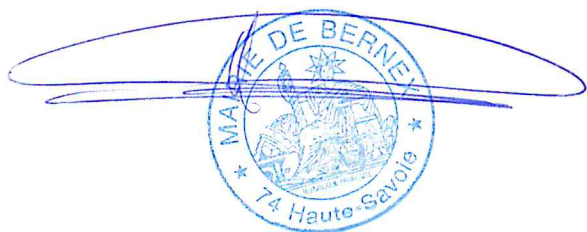
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Yves Guegan', written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

